Collectif de soutien aux sans-abri en Eure-et-Loir

Compte-rendu de la réunion du vendredi 25 novembre à la Préfecture avec Mme CHEVRIER, secrétaire générale, et M. ICHE, directeur départemental de la CSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations d'E&L).

La réunion a eu lieu entre 12 h 10 et 13 h 25.
Etaient présents des représentants d'organisations et des personnes à titre individuel :
Pierre LICOUT, Jacqueline MARRE, Mme Millet, Bernard RENET, Marie-José et Gabriel SEBBAN.

Déroulement :

Jacqueline MARRE introduit la séance en cadrant notre démarche dans une perspective générale de solidarité et d'environnement vivable pour tous, et en mettant l'accent sur la dimension légale du dispositif du 115. En cela, l'obligation de résultat s'impose à toutes les parties en présence et en particulier à l'État.

Les deux représentants de l'État exposent leurs démarches et actions jusqu'à ce jour :
le dernier résultat marquant est l'obtention de financement du ministère pour 10 places supplémentaires en 2016. Pour mémoire, un an d'hébergement d'urgence représente un budget de 6 250 euros par personne. Le budget alloué a augmenté de 20% entre 2014 et 2016.

Échanges au sujet du CADA et de l'OFII, dont le fonctionnement n'est pas fluide, et qui de ce fait concourt à la surcharge du 115. Pas de marge de manœuvre au-delà de ce constat.

Peut-on espérer la création de places nouvelles ?
Ce n'est pas sûr, sauf évolution dans l'allocation des ressources.

Échanges sur les réalités de l'accès à l'hébergement. Remarque sur la saisonnalité : l'une des pistes à explorer serait de ne pas fermer l'accès au printemps, car les besoins sont parfois plus importants en été. Le rôle des " opérateurs " est souligné. L'action du FAC et de l'atelier TREMPLIN (accompagnement vers l'autonomie) est rappelée en termes positifs. On note que l'une des difficultés des personnes en précarité réside dans le manque de moyens de mobilité.

Trouver de nouveaux lieux d'accueil nécessite de se conventionner avec un opérateur. En ce qui concerne le patrimoine immobilier, l'État ne dispose de rien de vacant en Eure-et-Loir. Se tourner vers le patrimoine privé vacant implique une réquisition, procédure lourde et difficile à envisager. Plus réaliste serait la sollicitation des élus locaux pour des HLM, pour peu qu'ils y soient ouverts. A noter que l'opinion de la population, au moins pour partie, peut être favorable à cette option.

Une autre piste à travailler serait l'accueil dans des familles, sous réserve que cela soit soigneusement cadré, accompagné et sécurisé, à travers des conventions.
Quelle que soit la solution d'hébergement, les participants s'accordent sur l'importance de l'accompagnement des personnes et des familles, ce qui requiert l'intervention de travailleurs sociaux.

Les représentants de l'État rappellent que leur rôle est d'obtenir les moyens et de les maintenir, mais pas de coordonner les acteurs.

Les membres du collectif insistent sur deux points :

- le souhait de mettre en place un baromètre de la situation des sans-abri, afin de médiatiser leur cause auprès des citoyens
- la nécessité d'obtenir de nouveaux moyens auprès des ministères concernés pour répondre aux besoins constatés

En réponse, les représentants de l'État déclarent qu'ils font le maximum dans le cadre de leurs prérogatives. Ils font état de leurs excellentes relations avec leurs partenaires en Eure-et-Loir. Au-delà ils assurent les participants qu'ils ne sont pas en mesure de donner une réponse immédiate, mais que les demandes et les arguments du collectif seront intégralement transmises au niveau du ministère.